

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 019-200078947-20260210-2026_02_10_32-DE



Syndicat
de la Diège

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DE LA DIEGE

L'an deux mille vingt-six, le dix février à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir la liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-François LOGE

Date de convocation : 21/01/2026

Membres en exercice : 134

Présents : 89

Votants : 89

Pour : 89

Abstention : 0

Contre : 0

Référence DIEGE : 2026-02-10-32

Objet : Réfection de la voie d'accès au magasin du Syndicat situé au n°9 Impasse Renaudel à Ussel depuis l'Avenue Jean Jaurès

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat de la Diège est propriétaire d'une parcelle située au n°9 Impasse Renaudel à Ussel où il stocke les fournitures nécessaires pour ses chantiers ;

Monsieur le Président rappelle que ce site héberge également les agents de la régie d'entretien d'éclairage public avec ses véhicules d'intervention ;

Monsieur le Président explique que la voie d'accès au site est dégradée, notamment au niveau de l'embranchement depuis l'Avenue Jean Jaurès, en précisant qu'elle subit chaque jour le trafic des camions poids-lourds venant décharger ou charger le matériel pour les chantiers du Syndicat ;

Monsieur le Président précise que cette voie présente un empierrement sommaire, dégageant d'importants nuages de poussières aux beaux jours dont s'est plaint un riverain du site ;

Monsieur le Président propose de réhabiliter la voie d'accès avec le renforcement du corps de chaussée et la réalisation d'une couche de roulement ;

Monsieur le Président précise que les travaux seront coordonnés avec l'installation des barrières d'accès aux entrées du site ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

1. APPROUVENT la proposition de Monsieur le Président ;
2. AUTORISENT Monsieur le Président à entamer toutes les démarches pour la réalisation des travaux de réfection de la voie d'accès au magasin du Syndicat de la Diège depuis l'Avenue Jean Jaurès ;
3. AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette installation.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 10/02/2026
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

